

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 27 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 février, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation

du 18 février 2020

Affichée

le 18 février 2020

Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, PRACHE Jean-Marie, CARON Guillaume, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, DELASSALLE Régis, et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal et ISRAEL Véronique.

Etaient absents : Mrs de FRANCQUEVILLE Luc (pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUCHEZ), LHOTELLIER Mathieu, DUHAMEL Jérémy et WINIARZ Laurent,

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Chantal DUBOILLE

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

👉 Approbation du Compte de Gestion 2019 et du Compte Administratif 2019

Mr le Maire présente le Compte administratif et le compte de gestion 2019.

Les dépenses et les recettes réalisées en 2019 s'élèvent à :

-section de fonctionnement : dépenses : 227 702.98 €

Recettes : 354 610.90 €

Excédent de fonctionnement : 126 907.92 €

-section d'investissement : dépenses : 186 796.87 €

Recettes : 256 672.26 €

Excédent d'investissement : 69 875.39 €

Résultat de clôture : 371 102.23 €

Le compte de gestion élaboré par le percepteur, conforme au compte administratif, est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire se retire et laisse la Présidence à Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE, doyen d'âge afin de faire voter le compte administratif. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

↳ Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2019	355 078.16 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		355 078.16 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2019	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

↳ Demande de subvention de l'Association « Tous à L'Abordage »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association « Tous à l'Abordage », association de parents d'élèves du regroupement scolaire des communes de Buigny-Saint-Maclou, Le Titre, Hautvillers Ouville, Forest L'Abbaye et Lamotte Buleux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 200 euros à cette association. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020.

↳ Approbation des statuts du Syndicat AGEDI.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer quant à l'approbation des nouveaux statuts du syndicat AGEDI. Ce syndicat est actuellement un syndicat mixte fermé et va ainsi passer en syndicat mixte ouvert. Cela entrainera des changements dans le fonctionnement de la structure notamment concernant le renouvellement de ses instances dirigeantes. Cette modification n'aura pas d'impact sur le montant de nos contributions annuelles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du syndicat AGEDI.

↳ Rétrocession par l'Etat SANEF à la commune de Buigny-Saint-Maclou

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer concernant la rétrocession, à titre gratuit, par la SANEF à la commune de Buigny-Saint-Maclou, de parcelles situées Ferme de Bonneval pour une contenance de 6 691 m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

Elections municipales : tenue du bureau de vote

Chaque membre du Conseil Municipal s'inscrit sur une plage horaire. Les plannings seront envoyés au Conseil Municipal.

Séance levée à 19h00

A Buigny-Saint-Maclou, le 2 mars 2020
Le Maire, Eric MOUTON.

